

INFORMATION/ APPEL A CANDIDATURE

**DEUX MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE AU COLLEGE SAINT-CHRISTOPHE
(SAINT-PIERRE ET MIQUELON)**

CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE AVEC LE DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS » / PARTICIPER A LA VIE ET AUX ACTIVITES DU COLLEGE	
Où ?	Collège privé Saint-Christophe, Saint-Pierre et Miquelon
Quoi ?	<p>L'objectif principal de la mission sera d'accompagner des élèves dans un dispositif d'aide aux devoirs.</p> <p>L'aide que vous apporterez est une aide méthodologique pour expliquer, accompagner et contrôler le travail fait par les élèves. Vous serez en contact avec les professeurs et les partenaires du collège pour mener à bien cette action.</p> <p>En fonction du profil et des centres d'intérêts du volontaire, la mission sera complétée par des interventions en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes du collège, - Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport : prendre part à des activités comme la chorale du collège,... - Promouvoir des actions de sensibilisation sur le champ de la santé : participer à la création et à l'animation d'une émission radio sur la santé avec une classe,... - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap en binôme avec le personnel titulaire de l'établissement. <p>la durée d'intervention sera de 24h/ semaine. Votre activité s'organisera essentiellement sur le temps scolaire et vous bénéficierez des congés scolaires.</p> <p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être motivé pour découvrir et mettre en place des actions visant à développer des solutions innovantes. - Être capable de s'intégrer à l'équipe de vie scolaire où vous serez rattaché. - Être capable de positiver, d'encourager, d'accompagner en gardant une posture professionnelle garantissant la réussite scolaire des élèves. <p>Le volontaire doit avoir entre 18 et 25 ans, 30 ans en cas de situation de handicap. Il touche une indemnité de 580€/mois.</p>
Quand ?	De décembre 2018 jusqu'à juin 2019 (7 mois)
Quel domaine ?	Education pour tous

Combien de postes disponibles ?	2 volontaires
Quel organisme ?	Collège privé Saint-Christophe ; Saint-Pierre et Miquelon.
Le lieu de la mission est accessible aux personnes à mobilité réduite ?	Non
La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ?	Non
Candidater ?	<p>Toute personne intéressée par cette annonce postulera en déposant sa candidature sur le site du service civique ou bien directement auprès du Directeur de l'établissement M.Cambray : ce.9750005g@ac-spm.fr</p> <p>Lors de l'entretien de recrutement, le candidat sera muni des pièces suivantes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Carte d'identité recto/verso ou passeport (en cours de validité) Condition d'âge : le volontaire doit avoir au moins 18 ans et au plus 25 ans à la date de démarrage de la mission. Il est possible de d'entamer un service civique à la veille de son 26ème anniversaire. 2) Numéro de sécurité sociale 3) Relevé d'identité bancaire au nom du volontaire 4) Justificatif de domicile du volontaire 5) Justificatif de situation par rapport à l'emploi Carte d'étudiant Contrat de travail Inscription pôle emploi Attestation sur l'honneur pour les inactifs 6) Le cas échéant, documents donnant droit à un complément indemnitaire Attestation de bourse d'enseignement supérieur de niveau 5 ou plus Attestation RSA (personnel ou foyer) 7) Extrait B3 du casier judiciaire : à demander en ligne via l'adresse suivante : https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20. Cette demande est à effectuer dès le dépôt de la candidature à un emploi public. Vous recevrez le document à votre domicile. Ce document peut être transmis ultérieurement dès réception par le volontaire. 8) Certificat médical d'aptitude au service civique (par le médecin traitant) : ce document sera à transmettre lorsque le candidat aura connaissance qu'il est retenu.

Le Service civique : une mission pour chacun au service de tous.



Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, le service civique est une expérience d'engagement volontaire au service de l'intérêt général où seul la motivation compte.

Les missions de service civique peuvent être réalisées dans des associations (fédérations, ONG...) mais aussi auprès de services publics de l'Etat ou des collectivités territoriales.

9 domaines d'actions sont considérés comme prioritaires : la culture et les loisirs, l'environnement, l'éducation pour tous, la solidarité, le sport, les actions humanitaires...

Le volontaire bénéficie pendant toute sa mission d'un accompagnement personnalisé avec un tuteur.

Pour en savoir plus : www.service-civique.gouv.fr